

# PLAN D'UN DICTIONNAIRE DE LA TERMINOLOGIE PEDAGOGIQUE EUROPEENNE

... AU SERVICE DE L'EDUCATION COMPAREE

G. DE LANDSHEERE, *Liège*

## I. INTRODUCTION

Dans leur résolution no 1 adoptée lors de leur 3e Conférence relative aux problèmes communs aux pays européens en matière d'enseignement (Rome 1962), les Ministres de l'Education ont estimé que, pour mener à bien les études nécessaires, 'il serait souhaitable de disposer d'un dictionnaire du vocabulaire d'enseignement employés dans les pays européens.'

Pour leur part, les Délégués au stage sur 'la documentation pédagogique, contribution fondamentale à l'éducation comparée' (Rome 1962) ont également pensé qu'il est indispensable d'établir un glossaire traitant des problèmes d'éducation. L'élargissement progressif du glossaire pourrait conduire à l'élaboration d'un dictionnaire comparatif (Document CCC/BGT (63), 22, III, C, 5 p. 9).

La nécessité d'un tel dictionnaire a été confirmée, après nouvelle discussion approfondie, par la Commission d'Etude sur l'Education Comparée, réunie à Vienne, en juin 1963, par le Conseil de l'Europe et le Ministère autrichien de l'Education.

Enfin, après avoir procédé à une discussion approfondie du plan général que j'ai eu l'honneur de leur soumettre, les délégués au stage sur les 'Moyens et méthodes d'une coopération européenne plus étroite dans le domaine de l'enseignement général et technique' (Francfort, février 1964) ont tiré une série de conclusions qui marquent, en fait, la fin des discussions préliminaires: les premiers pas vers la réalisation concrète du dictionnaire vont pouvoir être faits (Doc. CCC/BGT (64) 14).

Les notes qui suivent ont pour but de montrer comment se pose concrètement le problème de la réalisation du dictionnaire. J'ai cru devoir illustrer certains aspects par des exemples précis, ne portant d'ailleurs souvent que sur des points de détail. Il ne pouvait être question de présenter ici une analyse exhaustive.

## II. OBJET

Le dictionnaire répondrait à quatre objectifs fondamentaux :

- 1] *Mettre à la disposition des autorités, des éducateurs et des administrateurs des pays du Conseil de l'Europe et de l'étranger un instrument de référence décrivant, de façon précise et succincte, les institutions éducationnelles, au sens large du terme, dans toute leur complexité et leurs particularités.*

Dès qu'on dépasse les généralités, on s'aperçoit, en effet, que même pour les spécialistes, l'appareil éducatif de pays même voisins est difficile à comprendre dans sa réalité quotidienne. Car, au-delà de certaines lignes de force nettement dessinées, on se trouve devant les mille nuances apportées par l'histoire, ancienne ou proche, par les facteurs économiques, sociaux et politiques contemporains, par l'évolution pédagogique particulière, bref par toutes les forces qui donnent en fait à chaque nation un caractère culturel ou subculturel propre.

### *Exemple*

Les titres suivants paraissent évidents à un Allemand. Ils n'ont cependant pas leur correspondant exact dans les pays qui ne sont pas de langue allemande :

#### *Studienrat :*

Titre d'un professeur d'enseignement secondaire général long (Gymnasium), nommé à titre définitif. Dans certains Länder (p.ex. : Hesse), ce titre est aussi accordé aujourd'hui aux professeurs de l'enseignement technique soumis au *Referendarzeit* de deux ans.

#### *Studienassessor :*

Titre d'un professeur d'enseignement secondaire qui a réussi la *Pädagogische Prüfung*, mais n'est pas encore nommé définitivement.

#### *Oberstudienrat :*

Titre d'un professeur d'enseignement secondaire général qui remplit les fonctions de directeur en l'absence de ce dernier (*Oberstudiendirektor*). *Oberstudienrat* est, dans certains cas, un simple titre de promotion (En Bavière : *Studienprofessor*).

- 2] *Créer un instrument scientifique sûr qui pourra servir de base aux travaux futurs visant à l'unification progressive de la terminologie éducationnelle dans les pays membres du Conseil de la Coopération Culturelle.*

Il n'est certes pas question de créer une espèce d'espéranto de la pédagogie, mais bien d'obtenir un accord sur les termes clé comme, par exemple, enseignement primaire, niveau pédagogique, degré, etc., effort d'unification illustré déjà par l'essai de mise en formule des institutions d'enseignement, proposé par H. Nowotny et adopté pour le *Guide des Ecoles et Systèmes Scolaires en Europe*.

- 3] *Fournir un outil de maniement facile pour l'établissement des équivalences.*

Dans une Europe en marche vers son unité, il est inconcevable que les insti-

tutions, les certificats délivrés, les titres professionnels ne soient valables qu'à l'intérieur des frontières d'un pays.

L'équivalence n'est pas seulement une nécessité morale et politique; J. Thomas et J. Majault écrivent avec raison, en conclusion de leur étude comparative de l'enseignement primaire et secondaire: 'Il n'est pourtant pas douteux que l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère qualifiée et des cadres moyens de l'industrie ou du commerce serait singulièrement facilité entre les différents pays d'Europe, engagés dans une coopération économique de plus en plus harmonieuse, si l'on pouvait établir *une classification générale des examens et des brevets* qui correspondent aux divers niveaux d'études, supposent l'acquisition de connaissances semblables et ouvrent des débouchés comparables'.<sup>1</sup>

Toutefois, cette oeuvre, combien utile pour l'avenir, ne sera possible que si l'on dispose d'abord de définitions précises.

Pour me limiter au seul domaine des examens et prendre un exemple particulièrement frappant, qu'il me soit permis de rappeler l'ignorance de l'étranger sur la signification exacte et le contenu du *baccalauréat français* (lequel ?) ou de l'*Eleven* + *examination* anglais.

4] *En général, créer, pour l'éducation comparée, un auxiliaire indispensable.*

Cette nécessité est, je crois, évidente pour tous ceux qui touchent de près ou de loin à l'éducation comparée. Car, même dans le cas le plus favorable où le chercheur connaît la langue du pays qu'il étudie, des difficultés de compréhension existent. Elles apparaissent, dans l'exemple ci-après, sous formes d'abréviations: '*Het is voor ons duidelijk, dat de l.o.-wet moet worden aangepast, omdat v.g.l.o. en u.l.o. uit deze wet zullen moeten verdwijnen*' ('Het Schoolblad', 5 oct. 1963, Pays-Bas). Dans quelle mesure ces abréviations, dont la signification est évidente pour un Hollandais, sont-elles accessibles à un étranger?<sup>2</sup>

### III. CONTENU

Les objectifs ci-dessus indiquent clairement quel devrait être le contenu du dictionnaire.

Il ne s'agit pas d'un ouvrage portant sur les sciences de l'éducation en général, – ouvrage où seraient définis des concepts universels tels que: 'la motivation', 'les slow-learners', 'les exercices de systématisation', etc. –, mais bien d'un dictionnaire décrivant ce qui appartient en propre aux pays membres du Conseil de Coopération Culturelle, c'est-à-dire leurs institutions au sens large de ce terme: appellation des écoles, structures de l'enseignement, aspects organiques caractéristiques, institutions particulières, titres des enseignants, examens, certificats et diplômes...

#### IV. JUSTIFICATION PRATIQUE

Un examen critique des dictionnaires actuellement publiés montre qu'il n'en existe pas encore qui réponde à nos exigences.

Il est d'abord symptomatique que le dictionnaire de terminologie éducationnelle probablement le plus répandu dans le monde, le *Dictionary of Education*, de C. V. Good, ait été élaboré dans une perspective strictement opposée à celle qui est proposée ici. C. V. Good souligne expressément qu'il a écarté les termes se référant 'aux institutions, aux systèmes scolaires, à l'organisation de l'éducation, aux fondations, aux commissions nationales, ...'<sup>3</sup>

Des 400 articles que la partie générale du dictionnaire de Good compte sous la lettre A, on retiendrait seulement, dans notre perspective :

academic	academy
- course	free academy
- dean	tuition academy
- department	academy of fine arts
- dissertation	accreditation (8 articles)
- freedom	
- year	

Dans l'annexe du dictionnaire consacrée à l'Allemagne, on rencontre les termes suivants qui ne figurent pas dans le dictionnaire de W. Hehlmann :

Abendgymnasium	Aufnahmeprüfung
Abitur	Ausbildungsbeihilfe
Abiturient(in)	Auslese
Akademie für Unterricht und Erziehung	

Si nous tournons vers le *Wörterbuch der Pädagogik*, de W. Hehlmann (Stuttgart, A. Kröner Verlag, 1960, 6. Auflage), nous ne sommes pas plus satisfaits. Des 130 articles que compte la lettre A, une dizaine seulement intéresse notre propos :

Abendschule	Arbeitsgemeinschaft für Evangelische
Abiturium	Kinderpflege
Anfangsunterricht	Aufbauklassen
Arbeiterschule	- lehrgänge
Arbeitsgemeinschaft Deutscher	- schulen
Lehrerverbände	- züge

Enfin, sur les 123 pages que comporte le lettre A du *Lexikon der Pädagogik* (Bern, Francke, 3 Bände), nous ne notons que :

Abendgymnasium	Arbeitslehrerin
Abschlussklassen	Arbeitsplan (Spezialpläne)
Abschlussklassenschüler	Aufbauschulen
Académie française	Aufnahmeprüfungen
Akademie	Auslandschweizerschulen
Arbeitsgemeinschaft	

Des quatre dictionnaires qui répondent le mieux à nos objectifs, trois sont rédigés en langue italienne. Ce sont les *Dizionario di Terminologia Scolastica Comparata*, publiés sur la France, la Grande-Bretagne et la Belgique par la 'Rivista di Legislazione Scolastica Comparata.'<sup>4</sup>

Le quatrième est le *Handbook of British Educational Terms*, de H. C. Barnard et J. A. Lauwerys (London, Harrap & Co., 1963). Cet ouvrage, assez complet, couvre à la fois les aspects institutionnels et la technique pédagogique. Les articles sont clairs et concis et pourront servir d'exemple pour des travaux similaires.

Articles figurant dans le *Dizionario di Terminologia Scolastica Comparata* consacré à la Grande-Bretagne et non repris dans le dictionnaire de Barnard et Lauwerys : lettre D :<sup>5</sup>

Day Grammar School	Divisional Administration
Day School Certificate	Doctor
Denominational School	Doctor in Letters
Deputy	Doctor in Science
Director of Studies	Doctor of Medicine and Surgery
Disciplinary Officer	Doctor of Philosophy
Dismissal of Teachers	Durham University
Division	

Articles figurant dans le dictionnaire de Barnard et Lauwerys et non dans l'ouvrage italien :

Dame	Director of Music
Dame School	Divisional Executive
Day Boy/Girl	Dominie
Day Nursery	Double Promotion
Day Training College	Double Shift
Demonstration School	D. P. Certificate
Demonstrator	Duke of Edinburgh's Award
Demy	Dux
Department of Scientific and Industrial Research	

## V. QUELQUES GRANDES DIFFICULTES A SURMONTER

### A. DIFFICULTE DE TRACER LES LIMITES

Il est parfois malaisé de tracer la limite entre la technique pédagogique, – considérée, rappelons-le, comme universelle, – et les institutions.

Torsten Husen nous fournit un bel exemple de cette difficulté à propos de la *différenciation*.<sup>6</sup> Voici d'abord le schéma de l'exposé qu'il a fait sur la question.

- A *Différenciation organique* telle qu'elle apparaît dans la structure d'un système scolaire:
  - 1 Ecole unilatérale: n'offre qu'un seul type de formation.
  - 2 Ecole bilatérale: deux types de formation dans une même école, avec facilités de passage de l'un à l'autre.
  - 3 Ecole multilatérale, unique: l'éducation est dispensée dans une même école à tous les élèves d'un même groupe d'âge.
  
- B *Différenciation pédagogique*
  - 1 Groupement homogène (*Streaming*): les élèves sont répartis en classes parallèles, sur la base de leurs aptitudes. Le groupement est le même pour toutes les branches.
  - 2 Groupement selon les aptitudes dans chaque branche (*sets*).
  - 3 Distinction de sous-groupes dans une même classe.
  - 4 Individualisation.

Je pense que les auteurs du dictionnaire devront être attentifs à deux phénomènes:

- a] La différenciation organique est inséparable non seulement d'une série de dispositions institutionnelles corollaires, mais aussi de conceptions pédagogiques déterminées (Exemple: statut et pédagogie de l'école unique).
- b] Réciproquement, la différenciation pédagogique entraîne une série de mesures organiques: pour appliquer la technique des groupements homogènes, il faut mettre en place ses services psychotechniques, revoir éventuellement le système de passage de classe, etc.

### B. GRANDE DIVERGENCE ENTRE LES TERMINOLOGIES

Les terminologies de l'éducation sont extrêmement riches et encore fort mal connues. C'est une des raisons déterminantes pour lesquelles je conclurai plus loin qu'il n'est pas possible d'aborder l'élaboration d'un dictionnaire européen

sans disposer d'abord d'une série de recherches analytiques portant sur la terminologie utilisée dans chaque pays séparément.

La petite recherche suivante me paraît convaincante.

La France et la Belgique sont des pays voisins, étroitement unis sur le plan culturel et linguistique. On pourrait donc supposer qu'au-delà de quelques différences institutionnelles importantes, on trouverait un large tronc commun de terminologie éducationnelle. Il n'en est rien.

A titre d'expérience, j'ai comparé, article par article, des parties des *Dizionario di Terminologia Scolastica Comparata* consacrés à la France et à la Belgique. Bien qu'ils aient été réalisés avec des moyens relativement modestes, qu'ils en soient à leur première édition et qu'ils n'aient pas toujours été élaborés selon des règles lexicographiques unifiées, ces ouvrages sont déjà très complets et de bonne qualité.

Résultats de deux comparaisons:

### 1° Lettre C

#### *France*

à partir de la rubrique: 'Comités départementaux de l'enseignement' jusqu'à la fin de C.

#### *Belgique*

à partir de la rubrique alphabétiquement la plus proche: 'Comité de sélection' jusqu'à la fin de C.

a] Le nombre d'articles diffère considérablement:

France: 40

Belgique: 106

Le manque d'unité lexicographique, des insuffisances de documentation ou un manque d'unité dans l'exploitation de la documentation peuvent, en partie, expliquer cette différence considérable. Toutefois, l'examen, article par article, montre que les différences institutionnelles jouent aussi un grand rôle.

b] Nombre de rubriques communes.

Strictement parlant, il n'y en a que deux:

– cours d'adultes

– cours professionnels

On peut en ajouter deux autres qui ne diffèrent que par le nombre:

– conseil(s) académique(s)

– cours complémentaire(s)

Cependant, les contenus de ces quatre articles sont différents, non seulement dans la forme, mais aussi dans le fond.

### 2° Lettre D en entier

a] Nombre d'articles: France: 159 – Belgique: 160

Le fait que nous retrouvons ici des nombres pratiquement égaux semble confirmer l'hy-

pothèse émise par la lettre C, selon laquelle les différences institutionnelles expliquent la plus grande partie de la divergence constatée.<sup>7</sup>

- b] Nombre de rubriques communes : 5  
doctorat en droit  
doctorat en pharmacie  
doctorat ès (en) sciences  
doctorat ès (en) sciences économiques  
doyen  
Toutefois, pour ces cinq cas, il existe des différences institutionnelles.
- c] Des rubriques différentes recouvrent parfois les mêmes réalités institutionnelles :  
Ex. : France: Diplôme de sage-femme / Belgique: Diplôme d'accoucheuse.

### *Conclusions*

1° Les variations de terminologie sont considérables.

2° Il importerait de faire la recherche inverse, c'est-à-dire de déterminer combien d'institutions sont organiquement communes alors que leurs dénominations diffèrent.

Les sondages, plus limités, que j'ai effectués révèlent des variations institutionnelles presque aussi importantes que les variations terminologiques.

### C. CARACTERE UNIQUE DE CERTAINES INSTITUTIONS

Aboutissement d'une longue évolution nationale, certaines institutions présentent un caractère unique.

Ainsi, avec la démocratisation progressive de toutes les nations d'Europe occidentale, la nécessité d'un 'deuxième chemin de la culture' s'est imposée. On entend, en effet, donner une nouvelle chance à ceux qui ont dû interrompre prématurément leurs études pour des raisons socio-économiques ou à cause d'une maturation tardive. Mais la solution diffère selon les pays et le *Zweiter Bildungsweg* allemand offre un exemple typique de particularisme.

On peut y distinguer trois degrés:<sup>8</sup>

- 1] Le premier coïncide avec la *Volksschuloberstufe*.
- 2] Le deuxième combine l'enseignement professionnel avec l'enseignement général et conduit à la *Fachschulreife*.
- 3] Le troisième comporte deux branches:  
a Le *Erwachsenen-Kolleg* qui compte deux ou trois ans d'enseignement à temps

plein et ouvre, sans restriction, les portes de l'enseignement supérieur (*Hochschulreife*)

- b La branche technique (*Fachschulweg*) qui ne conduit normalement qu'à la *Technische Hochschule*.

Comme le remarque bien W. Schultze: '... dans la forme qu'il a prise chez nous, le *zweiter Bildungsweg* est si typiquement l'expression de la situation pédagogique allemande qu'à proprement parler, il n'existe pas d'institutions comparables à l'étranger. Ce qui correspond au *zweiter Bildungsweg*, dans les autres pays, a une forme institutionnelle différente et s'explique par d'autres conditions historiques.'<sup>9</sup>

On peut dès maintenant imaginer la perplexité du traducteur français qui devra trouver un équivalent valable de *Erwachsenen-Kolleg*...

#### D. LE DANGER DES SIMILITUDES LINGUISTIQUES

Les mots les plus répandus peuvent prendre une signification particulière selon les pays. Voici deux exemples:

##### 1° *Le mot LYCEE*

*France : Lycée*

On distingue:

- a) Lycée proprement dit (à orientation classique ou moderne)  
Lycée technique
- b) Eventuellement: lycée de garçons – lycée de filles

*Belgique : Lycée*

Enseignement général secondaire long, classique ou moderne, uniquement pour filles. L'école correspondante pour garçons ou mixte s'appelle Athénée.

*Pays-Bas : Lyceum*

Combinaison du Gymnasium (classique) et de l'Atheneum (moderne) ou, plus exactement, du H.B.S.

*Turquie : Lise*

A proprement parler, enseignement secondaire supérieur, classique ou moderne (l'enseignement secondaire inférieur général étant l'*ortaokul*).

*Italie : Liceo*

Distinguer:

Liceo artistico

Liceo classico

Liceo scientifico

Liceo musicale

## 2° Le mot RECTEUR

France: Recteur: chef administratif d'une des académies qui forment l'Université de France.

Belgique: chef d'une Université, élu parmi ses pairs.

Allemagne: *Rektor*

a. Chef d'une Université ou d'une *Technische Hochschule*

b. Directeur d'une école primaire (*Schulleiter*)

Grande Bretagne: *Rector*: signification variable selon les universités.

### E. IMPOSSIBILITE DE TRADUIRE DIRECTEMENT UN GRAND NOMBRE DE TERMES

1° Parce que l'institution à décrire présente des caractères nationaux uniques, de nature *formelle*

Exemple: Allemagne: *Studienrat* (professeur d'enseignement secondaire).

Outre son contenu matériel, ce mot a une valeur affective, honorifique, qui ne trouve son équivalent ni en français, ni en anglais.

2° Parce que l'institution à décrire présente des caractères nationaux uniques, de nature *matérielle* (Cf. C).

Exemple: Comment traduire en français, les mots suivants, empruntés à l'annexe du dictionnaire de Good (Grande-Bretagne)?

3° Et, en général, à cause de différences dans le génie de la langue.

*day-release scheme*: système selon lequel les employeurs libèrent des jeunes employés, pendant les heures normales de travail, pour que ceux-ci puissent fréquenter des cours d'enseignement général ou des cours professionnels.

*diploma course*, terme qui a au moins trois significations:

- 1] cours de formation des maîtres, d'une durée de quatre ans, donné dans les *teacher-training departments* des universités.
- 2] cours d'une durée d'un an, préparant les titulaires du *bachelor's degree* à enseigner au niveau secondaire.
- 3] dans certaines universités (Univ. of London), cours de formation pédagogique de niveau, post-gradué.

*don*: fellow or tutor in a university college.

## VI. COMITES DU CONSEIL DE LA COOPERATION CULTURELLE CONCERNES

Il ne paraît ni possible ni souhaitable de limiter un Dictionnaire de la terminologie pédagogique européenne à l'enseignement général et technique. J'y vois quatre raisons principales :

- 1] Il existe une interdépendance étroite entre les activités éducatives. Par exemple, il n'est guère possible de taire la finalité de l'enseignement général et technique et donc d'éviter de toucher à l'enseignement supérieur. De même, ignorer l'éducation continuée serait méconnaître un des phénomènes pédagogiques les plus importants de notre temps.
- 2] Le besoin d'un instrument de référence général est grand et le Conseil de la Coopération Culturelle est dans une position privilégiée pour y répondre.
- 3] D'un point de vue pratique, les dépouillements nécessaires pour l'enseignement général et technique couvriront les autres secteurs dans une même venue, sans dépenses et efforts supplémentaires importants alors que mener trois entreprises séparées serait tripler l'opération et exposerait au danger de l'hétérogénéité des méthodes.
- 4] Le besoin d'un instrument de référence semble ressenti avec la même acuité par les trois secteurs du Conseil de la Coopération Culturelle.

En conclusion, le dictionnaire de la terminologie pédagogique européenne concerne simultanément et au même titre les trois Comités permanents du C.C.C. : Enseignement supérieur, Enseignement général et technique, Education extra-scolaire.

## VII. STADES DE LA REALISATION

Pour être un instrument scientifique sûr, le dictionnaire européen doit être une synthèse fondée sur l'analyse rigoureuse et détaillée de chacun des systèmes éducatifs des pays membres du Conseil de l'Europe. Or, je l'ai indiqué plus haut, on ne dispose encore d'aucune étude analytique parfaitement mise au point. C'est pourquoi deux grands stades devront être distingués dans la réalisation :

#### STADE I:

*Elaboration, par chaque pays, d'un lexique de sa propre terminologie pédagogique*

Ce lexique résultera essentiellement du dépouillement systématique de textes législatifs et de documents officiels. Tous les pays devront naturellement se conformer à un certain nombre de règles lexicographiques assurant l'unité du travail. Chaque terme sera d'abord expliqué dans la langue nationale; les explications seront ensuite traduites dans les deux langues officielles du Conseil de l'Europe. La réalisation de ce premier stade constituera déjà un progrès considérable dont chaque pays bénéficiera directement pour son usage intérieur. Je suis notamment convaincu que cet effort d'analyse mettra en lumière de nombreuses imprécisions et des contradictions dans les terminologies nationales et entraînera donc des corrections et des ajustements fort souhaitables.

#### STADE II:

A partir des lexiques nationaux, on pourra alors passer à la réalisation d'un *dictionnaire* ou, plus vraisemblablement, d'une série de *publications de synthèse* préparant, à leur tour, le dictionnaire général.

Par publications de synthèse, il faut entendre:

- 1] Un index général permettant une utilisation aisée de la série des volumes nationaux.
- 2] Des glossaires européens par centres d'intérêt. Exemple: terminologie relative à la formation des maîtres.
- 3] Des études où seraient identifiés les termes différents qui recouvrent des réalités semblables.
- 4] Des études où seraient identifiés les termes semblables qui recouvrent des réalités différentes.

Le dictionnaire général devrait constituer le couronnement de tous les travaux.

## VIII. RÔLE DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS LA REALISATION

### STADE I:

Lexiques nationaux

- 1] Prend l'initiative
- 2] Coordonne les travaux
- 3] Apporte son assistance technique et financière

### STADE II:

Instruments européens

- 4] Réalisateur – soit de façon directe  
– soit comme commanditaire (sponsored research).

## IX. MODALITES PRATIQUES DE L'INTERVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE

### I [1]: *Prend l'initiative*

- a Obtient que chaque pays s'engage à élaborer un lexique national selon des normes standardisées, éventuellement avec l'aide du Conseil de l'Europe.
- b Invite chaque pays à désigner un chercheur ou une institution (Comité de rédaction, Université, Centre de documentation) chargée de la mise en oeuvre du dictionnaire national.

### I [2]: *Coordonne*

- a Crée une petite commission européenne de coordination (3–5 membres).
- b Crée éventuellement des sous-commissions régionales de coordination.  
Exemple: groupe des pays scandinaves.

### II [4]: *Réalisation des synthèses européennes et du dictionnaire général*

Le Conseil de l'Europe agira vraisemblablement comme commanditaire. Toutefois, la participation financière spéciale de certains pays ou de certaines institutions ne doit pas être exclue.

## NOTES

- 1 J. THOMAS et J. MAJAUULT, *L'enseignement primaire et secondaire, Tendances actuelles et problèmes communs*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1963, p. 146.
- 2 *l.o.-wet* = lager onderwijs-wet (loi de l'enseignement primaire)  
*v.g.l.o.* = voortgezet gewoon lager onderwijs (enseignement primaire ordinaire prolongé – continued elementary educ.)  
*u.l.o.* = uitgebreid lager onderwijs (enseignement primaire supérieur – advanced elementary education).
- 3 C. V. GOOD, *Dictionary of Education*, New York, McGraw-Hill, 1959, 2nd ed., p. viii. Pour remédier, en partie, aux limitations mentionnées, Good publie, en annexe de son dictionnaire, de courts glossaires institutionnels consacrés au Canada, à la Grande-Bretagne, à l'Allemagne, à la France et à l'Italie.
- 4 Publication de l'*Ufficio studi, documentazione e legislazione scolastica comparata – Ministero della Pubblica Istruzione – Rome*.
- 5 Je n'ai pas tenu compte des termes relatifs à la technique pédagogique.
- 6 Cf. T. HUSEN, Organisatorische und pädagogische Differenzierung, in *Hauptlinien und Kernfragen der internationalen pädagogischen Entwicklung*, Hamburg, UNESCO, Braunschweig, Sonnenberg, no 2, 1962.
- 7 Voici cependant un exemple frappant de divergence due vraisemblablement à un manque d'unité dans l'exploitation de la documentation. L'article 'Directeur d'école normale primaire', pour la France, n'a pas son correspondant pour la Belgique alors que la fonction existe aussi dans l'enseignement belge. De même pour : directeur d'école primaire – directeur d'école moyenne – direction de l'enseignement supérieur – etc.
- 8 Cf. *Hauptlinien und Kernfragen der internationalen pädagogischen Entwicklung*, o.c.
- 9 id.

## SUMMARY

After recalling that the *need* for a dictionary of educational terms has been recognised unanimously by the experts of the Council of Europe, the author defines the object of the work: to produce a reference instrument which shall promote a better understanding of the work of educational institutions, and shall serve to establish equivalences and bring about a progressive unification of terminology.

The *content* is clearly defined: only those terms will be included which are peculiar to the countries of the Council of Europe: universal educational ideas, for example, 'slow-learner', will not be dealt with.

The author then reports on specimen *soundings* of some well-known dictionaries and shows that they do not meet the needs outlined.

Among the *difficulties to be overcome* are: the difficulty of drawing a sharp distinction between educational techniques and institutions, the great divergencies of terminology, the unique character of certain institutions with names that are translatable only with difficulty, the dangers of linguistic similarities.

The author then indicates why, in his view, the three permanent committees of the Council of Cultural Co-operation: *higher education, general and technical education* and *out-of-school education* are concerned with the dictionary.

*The dictionary will be compiled* in two stages: (i) national lexicons will be prepared, in the language of the country, with translations into French and English (ii) works combining these preliminary lexicons, and a general dictionary will then be published.

The rôle of the *Council of Europe* and the detailed working-out of its share in the work are then outlined.

## ZUSAMMENFASSUNG

Der Verfasser weist zunächst darauf hin, daß das *Bedürfnis* nach einem Wörterbuch der pädagogischen Terminologie von den Sachverständigen des Europarates einstimmig anerkannt worden ist. *Zweck* des Werkes sei: ein Nachschlagewerk zu schaffen, das das Verständnis für die Arbeit pädagogischer Institutionen fördern und dazu dienen soll, sowohl die Institutionen als auch die Terminologie zu vereinheitlichen.

Der *Inhalt* ist klar umgrenzt: Begriffe der allgemeinen Erziehungswissenschaft, z.B. 'Motivation' werden nicht aufgenommen, sondern nur solche Termini, die sich auf die Organisation der Erziehung (im weitesten Sinne) in den Mitgliedstaaten des Europarates beziehen.

Der Verfasser führt dann *Proben* aus einigen bekannten Wörterbüchern an und zeigt, daß diese den geforderten Ansprüchen nicht genügen.

Unter den zu überwindenden *Schwierigkeiten* sind zu bedenken: die Schwierigkeit, scharfe Grenzen zwischen der Pädagogik und ihren Institutionen zu ziehen, die großen Abweichungen der Terminologie in den einzelnen Sprachen, der einzigartige Charakter gewisser Institutionen, deren Namen sich schlecht übersetzen lassen, die Gefahr sprachlicher Ähnlichkeiten.

Der Verfasser zeigt dann, warum nach seiner Meinung das Wörterbuch sich nicht auf die allgemeinbildenden Schulen beschränken dürfe, sondern in gleicher Weise die drei *Ständigen Ausschüsse des Rates für kulturelle Zusammenarbeit* – Hochschulziehung, allgemeinbildendes Schulwesen, Erwachsenenbildung – beteiligen müsse.

Das Wörterbuch sollte *in zwei Phasen erarbeitet* werden. 1. Ausarbeitung nationaler Lexika in der Landessprache mit Übersetzungen in Französisch und Englisch. 2. Ausarbeitung von Bänden, in denen die Nationallexika miteinander koordiniert werden, und die ihrerseits das Generallexikon vorbereiten.

Zum Schluß wird die *Rolle des Europarates* und seine Aufgabe bei der praktischen Verwirklichung des Planes angedeutet.

#### NOTE DES REDACTEURS

Lors du stage 'Moyens et méthodes d'une coopération plus étroite dans le domaine de l'Enseignement Général et Technique' organisé à Francfort du 30 janvier au 8 février 1964 par le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne sous les auspices du Conseil de l'Europe, M. de Landsheere a soumis son plan du dictionnaire de la terminologie pédagogique européenne.

Ce plan a été approuvé par le Comité de l'Enseignement Général et Technique lors de sa troisième réunion en mars 1964 et par le Conseil de la Coopération Culturelle à sa sixième session en juin 1964. Chaque Gouvernement membre du Conseil de la Coopération Culturelle a été invité à établir dans les prochaines années, un dictionnaire national de terminologie pédagogique.

Il est envisagé par la suite que le Conseil de la Coopération Culturelle publie, sur la base de ces dictionnaires nationaux, le dictionnaire européen.